

22 ème Tournoi du BCObjatois (20 km de Brive)- CORREZE

11 et 12 Janvier 2020

Mixtes et Doubles

Lieu : Gymnase du Collège d'Objat

N° homologation : **en cours**



ORGANISATION DU TOURNOI

- Séries de niveaux à la côte à la date du 2 janvier 2020
- 7 Séries en Doubles (réparties en fonction du nombre d'inscrits en DH et DD) avec sortie de poules
- Ouvert de Minimes à Vétérans.
- Niveaux : de NC à R4
- Tableaux en Mixte le Samedi 11/01/2020
- Tableaux en DH et DD le Dimanche 12/01/2020
- Une buvette sera à la disposition des joueurs tout au long du tournoi.

Samedi 11 Janvier 2020 : MIXTES à partir de 8h00

Dimanche 12 Janvier 2020 : DOUBLES HOMMES ET DOUBLES DAMES à partir de 8h00

FRAIS D'INSCRIPTIONS

- 1 TABLEAU : 12 €
- 2 TABLEAUX : 16 €

Date limite d'inscriptions : 04/01/2020

Règlement lors de l'inscription ou à envoyer à l'ordre du BCO à :

Julien Laviron

Chantalouette

19350 Juillac

julien.laviron@gmail.com

Règlement du 22^{ème} Tournoi d'Objat

GYMNASE DU COLLEGE D'OBJAT - 11 et 12 Janvier 2020

ART 1 : Le juge arbitre est Céline Fondaneche

ART 2 : Le tournoi d'Objat est ouvert de la catégorie **Minime à Vétérans** dans les séries

R4/R5/R6/D7/D8/D9/P10/P11/P12/NC , licenciés FFBad. Il est autorisé par la ligue de badminton de Nouvelle-Aquitaine ainsi que par la FFBad.

ART 3 : Les règles applicables le jour du tournoi sont celles éditées par la FFBad.

ART4 : Tout joueur devra présenter sa licence à la table de marque en arrivant. Chaque participant doit être licencié compétition et avoir fourni un certificat médical. Le joueur ne doit pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

ART 5 : Les tableaux ont été fait par tirage au sort via le logiciel Badplus.

ART 6 : Tout joueur non présent dans les 3 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

ART 7 : Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match.

ART 8 : Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir de l'appel de leur match.

ART 9 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBad est exigée sur le terrain.

ART 10 : Les personnes présentes dans le gymnase doivent respecter le code de bonne conduite du joueur, le règlement intérieur, les affichages de sécurité et la propreté des lieux.

ART 11 : Il est interdit de fumer dans le gymnase.

ART 12 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

ART 13 : La décision du juge arbitre est sans appel.

ART 14 : Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des joueurs.

ART 15 : Tout volant touchant une structure fixe du gymnase (plafond...) sera compté faute au service et en jeu. Tout volant touchant les paniers de basket, ses supports ainsi que les câbles seront comptés let au service et faute en jeu.

ART 16 : Les organisateurs n'assument pas la responsabilité du statut WO qu'ont certains joueurs dès le début du tournoi. Il est donc inutile de venir faire une réclamation à la table de marque. Tout forfait ne sera pris en compte que jusqu'à la veille du tirage au sort.

ART 17 : Les classements pris en compte : **CPPH au 02/01/2020**

ART 18 : Les volants officiels sont ceux homologués par la FFBad (BABOLAT 4 plume pour l'ensemble des séries ; en vente dans la salle)

ART 19 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

ART 20 : Les matchs sont en auto-arbitrage. Un arbitre sera désigné en cas de litiges.

ART 21 : Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant l'heure présumée de son match.

ART 22 : Lors du tournoi, les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points (premiers tours des tableaux en poules puis phases d'éliminations directes).

ART 23 : Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

ART 24 : La date limite d'inscription est fixée au 04 Janvier 2020 et le tirage au sort le 05 Janvier 2020.

ART 25 : Le montant de l'inscription est de 12 euros par joueur pour un tableau et 16 euros pour 2 tableaux.

ART 26 : Le nombre maximum de matches est fixé à 105 le samedi et 105 le dimanche. Les inscriptions accompagnées de leur paiement seront prises en compte dans l'ordre de leurs arrivées.

ART 27 : Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre et de regrouper certaines catégories.

ART 28 : Aucune inscription, ne sera remboursée en cas de désistement après la constitution des tableaux, sauf motif dûment justifié.

Le Comité d'Organisation du BCO

